



Ménage et charges et prostitution!

Par **cpp**, le **09/10/2011** à **19:01**

Bonjour,

Le gardien en charge de notre immeuble ne fait le ménage que tous les 3 à 4 mois! En fait le ménage est fait par le gardien remplaçant lorsque le titulaire part en vacances.

De plus, nous savons que le code n'a plus de secret pour quelques personnes de "mauvaise fortune" et qui s'emploient à faire des "passes" bien au chaud la nuit dans l'entrée de notre immeuble et dans l'escalier menant à la cave (collections de préservatifs à l'appui). Les gérants de notre immeuble en ont été informés par LR + AR sans y donner suite. Quel sont nos recours?

Merci pour vos conseils

Christine PP

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **00:46**

Propriétaire ou locataire ?

Par **cpp**, le **10/10/2011** à **07:43**

Bonjour,
locataires!

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **09:01**

Donc vous ne pouvez que vous adressez au bailleur (ni au gérant de l'immeuble, ni au syndic)
Vous devez l'aviser des problèmes et le mettre en demeure (en LRAR) de faire le nécessaire

Par **cpp**, le **10/10/2011** à **09:50**

Merci de votre réponse!

ça fait 2 ans que ça dure :-(. Pétitions des locataires, LR+AR, post sur youtube aussi! Rien n'y fait. Nous venons de nous constituer en association. malgré cela, il va nous falloir un poids juridique plus important encore. D'où mon message!

Bonne journée

CPP

Par **mimi493**, le **10/10/2011** à **14:38**

Pétition et youtube ne servent à rien.

LRAR de mise en demeure, puis assignation au tribunal d'instance. Nul besoin d'association.

Chaque locataire prend le même huissier afin que les audiences soient groupées.

Par **cpp**, le **10/10/2011** à **20:20**

Merci beaucoup. C'est vrai que l'association étant créée maintenant, nous allons nous en servir mais je note la procédure que vous me proposez

Bonne soirée